

# DRC 1508– Droit constitutionnel : Principes fondamentaux

Professeure Blanche Daban

Automne 2024

## Description du cours

Le cours se structure en cinq parties réparties sur douze séances. La première partie offre une introduction générale abordant les notions de Constitution, d'État et de souveraineté, tout en retraçant l'histoire du droit constitutionnel canadien. La deuxième partie explore les sources de la Constitution canadienne. La troisième partie est consacrée aux institutions de l'État canadien, en examinant les pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire. La quatrième partie présente les principes fondamentaux du droit constitutionnel canadien, notamment la primauté du droit, le fédéralisme et la suprématie de la Constitution. Enfin, la dernière partie traite des recours et réparations disponibles en cas de violation de la Constitution

## Objectif du cours

- Connaître la forme d'État et de gouvernement du Canada.
- Connaître les grands principes du droit constitutionnel canadien : séparation des pouvoirs, souveraineté du Parlement, primauté du droit, fédéralisme et suprématie de la Constitution.
- S'initier aux règles de base concernant la protection des libertés fondamentales.
- S'initier à la lecture de la jurisprudence en matière constitutionnelle.

## Méthode d'enseignement

Les cours seront enseignés principalement sous forme magistrale. Ils porteront également sur une analyse de la jurisprudence pertinente qui nécessitera une participation active des étudiant.e.s. La jurisprudence doit donc être lue avant le cours. Certaines séances donneront également lieu à des études de cas et des exercices.

## Méthode d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération
Examen intra	30 %
Examen final	70 %

1. Un examen intra valant 30% de la note finale aura lieu à la mi-octobre, pendant la plage horaire prévue pour le cours. Le résultat de cet examen sera non-préjudiciable, c'est-à-dire que la note obtenue comptera pour la note finale uniquement si elle est plus haute que celle de l'examen final.

2. Un examen final valant 70% de la note finale, cumulatif de toute la matière du cours, aura lieu à la fin du trimestre d'automne. P.S. : Les deux examens se feront à livres ouverts. Ainsi, le recueil de jurisprudence, les notes de cours et les présentations PowerPoint seront permis durant les examens. Toutefois, aucun ouvrage de doctrine tels que ceux de Brun et Tremblay, Beaudoin, Morin et autres ne sera autorisé

P.S. : Les deux examens se feront à livres ouverts. Ainsi, le recueil de jurisprudence, les notes de cours et les présentations PowerPoint seront permis durant les examens.

Toutefois, aucun ouvrage de doctrine tels que ceux de Brun et Tremblay, Beaudoin, Morin et autres ne sera autorisé.

## **Principaux instruments de travail**

Documents obligatoires disponibles sur la plateforme Brightspace :

- Le recueil de jurisprudence ;
- Le plan de cours.